

## **Règlement des factures par les Téléservices.**

Bonjour,

Certaines familles éprouvent des difficultés à régler leur facture via les téléservices. Ces derniers étant gérés par les services du rectorat, le collège ne peut pas agir dessus.

Pour répondre à ces difficultés, les services du rectorat ont mis en place une aide en ligne depuis octobre 2021 sur *Scolarité services* concernant :

- Les difficultés de connexion sur le portail *Scolarité Services*,
- Les difficultés de connexion sur TS TPA – authentification avec adresse mail valide,
- Les difficultés techniques pour régler la créance,



Scolarité  
Services

Accueil

Mes services

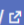
Contact

Espace famille

**Une question, besoin d'aide ?**

Assistance 

Téléphone : **0 809 54 06 06** (prix d'un appel local)

Formulaire en ligne : <https://assistanceteleservices.education.gouv.fr/> 

Disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 12h

Cordialement,

N. MALLIER  
Adjointe-gestionnaire